



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

STAGE DE PASTEL

22 et 23 juillet 2023 – Le Lonzac 19470

9h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00

Avec

Michèle Epinette



J'aime dessiner depuis toujours...Vers l'âge de 12 ans, Georges Auberger, ami de mes parents, m'a donné quelques notions de peinture à l'huile au couteau. Parti prématurément, j'ai continué à m'épanouir dans le dessin et différentes techniques.

Quelques années plus tard, j'ai privilégié le pastel. Autodidacte en la matière, mon parcours dans "MES PASTELS" est devenu de plus en plus fin et reconnaissable.

J'expose dans la région limousine et propose des initiations au pastel aux alentours de Limoges

michele.epinette@free.fr

06 03 72 10 84

<https://www.facebook.com/michele.epinette>



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Libération 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

Matériel minimum demandé : Bâtons de pastel et crayons pastel, Pastel mat, mi-touch, pastel card, papier velours ... ce que vous avez ou préférez.

Sujet : Photocopies des sujets que vous désirez "pastelliser"

Prix de la séance : 55 euros la journée

Hébergement : possibilité de se loger à proximité à votre charge (réservez dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : Chez Nicole et Claude Collon 0555730694
Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Restauration : Un restaurant est à proximité sur la commune ainsi qu'une boulangerie. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez amener votre repas, frigo sur place.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 55 euros à l'ordre de Michèle Epinette vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 15 juillet, dernier délai.

Limites des inscriptions : les inscriptions sont limitées à 8 élèves par séance. La fin des inscriptions est le 10 juillet 2023. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir ses places au plus tôt. Il est possible, aussi, de vous organiser en covoiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous ! Stage ouvert aussi aux enfants dès 12 ans. Bulletin d'inscription à remettre à l'accueil de l'exposition ou à renvoyer à l'adresse suivante, avant le 10 juillet au soir.

Sylvie Coulaud / CAPM

1 allée des Thermes

875702 Rilhac Rancon



BULLETIN D'INSCRIPTION

Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

NOM

Prénom

Adresse postale ou mail

Téléphone

- ☐ **Je ne connais pas le pastel**
- ☐ **Je débute au pastel**
- ☐ **Je pratique le pastel couramment**

- ☐ **j'ai mon matériel (bâtons de pastel, papier, chevalet, ...)**
- ☐ **je n'ai pas de matériel (je demande un contact avec Michèle Epinette pour avoir des conseils sur mes achats minimum à réaliser)**

Merci de cocher ci-dessus les cases qui vous conviennent et choisir la (ou les) date(s), ci-dessous en entourant vos choix :

1. 22 juillet
2. 23 juillet
3. 22 et 23 juillet

Je réserve le stage en payant un acompte de 55 euros à l'ordre de Michèle Epinette. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 15 juillet, dernier délai.

- ☐ **J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.**

Date

Signature



REGLEMENT INTERIEUR STAGE LE LONZAC

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à dispositions par la Mairie de Le Lonzac et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS :

L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802 Adresse siège social : Mairie 19470 Le Lonzac Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est à noter que les stages seront en public, puisque délivrés dans une salle d'exposition ou en plein air. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage, d'une part, de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise et, d'autre part, de respecter le public visitant l'exposition. Cette salle est accessible au public tous les jours pendant les heures de stage.

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

8 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

facultative, celle-ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

E. TARIFS :

Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE :

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux. Port du masque obligatoire dans les locaux. Gel hydro alcoolique sur site. Gestes barrières obligatoires

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS :

Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugerait dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. SANCTIONS : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.